

Un hybride d'homme et d'animal dans les labos.

Article rédigé par , le 01 décembre 2016

[Source : Aleteia]

Aux États-Unis, l'Institut national de la santé propose que des fonds fédéraux soient alloués à la création d'un hybride d'homme et d'animal.

Au mois d'août 2016, une demande de fond public émise par l'Office de science politique de l'Institut national de la santé (NIH), provoquait l'inquiétude des évêques des États-Unis. Les fonds demandés auraient été employés pour des recherches, impliquant d'injecter des cellules souches humaines, dans des embryons d'animaux vertébrés. Les expériences envisagées participeraient à la modélisation de maladie, le dépistage de drogues et ultimement la transplantation d'organes. Mais elles auraient pour conséquence indirecte de modifier « substantiellement » les cerveaux des animaux concernés. Les évêques américains ont fait part de leur opposition à ce projet, qui contrevient gravement à la bioéthique.

Levée de boucliers

Anthony Picarello et Michael Moses, conseillers généraux de la Conférence des évêques catholique, précisent au NIH leurs craintes, détaillant que : « La morale catholique ne s'oppose pas à l'utilisation respectueuse d'animaux dans des recherches bénéfiques à l'humanité. Mais en raison de la dignité unique de la personne humaine, il y a des limites à ce qui peut être fait moralement ». Or les projets du NIH violent toutes ces limites ! D'abord parce qu'il implique de détruire des embryons humains, pour en récupérer des cellules souches. Ensuite, parce que les fonds publics, n'ont pas vocation à être employés à mener des recherches aussi douteuses.

Enfin, l'une des conséquences de cette expérience, c'est qu'elle amènerait une situation inédite, soit la création d'hybrides d'humains et d'animaux. Même si la part de cellules souches humaines demeurerait très minoritaire dans la créature engendrée par les laboratoires, quel serait son statut ? s'interrogent les évêques. Selon le stade de développement embryonnaire de l'animal dans lequel les cellules souches humaines seraient introduites, elles pourraient avoir de grandes conséquences sur l'individu modifié. À plus forte raison si, comme c'est envisagé, les cellules introduites modifient le développement cérébral du cobaye.

Incertitude sur le statut de la créature engendrée

Personne ne peut prévoir dans quelle mesure la créature modifiée par les scientifiques aura les caractéristiques d'un être humain. Il est impossible de déterminer les obligations morales qui s'appliquent à cet organisme. Si c'est un animal, il conviendrait de le détruire à la fin de l'expérimentation. « Et beaucoup diraient qu'il faudra impérativement le faire » précisent les évêques, pour circonscrire tout risque de multiplication, dans la nature, d'organismes profondément altérés. Mais si cet être pouvait appartenir à la famille humaine, la moralité interdirait de le supprimer.

Un parfum de science-fiction

Cette controverse amène des questions surréalistes, comme le révèle la lecture des commentaires des articles consacrés, aux États-Unis, à la question de ces expérimentations. Beaucoup sont effrayés, envisageant des « rats à cerveaux humains » ou affirmant que les scientifiques américains ont « surpassé le docteur Mengele » (médecin nazi de triste mémoire). Conscients d'avoir l'opinion publique de leur côté, les évêques américains appellent tous leurs concitoyens de bonne volonté, à écrire à leurs élus pour s'opposer à ce que leurs impôts soient employés à financer des expérimentations aussi hasardeuses.

Sylvain Dorient